

Droit au respect de la vie privée

Par **themislaw**, le **21/03/2016** à **22:17**

Bonjour,

Voilà, j'aimerais savoir s'il est possible d'intenter une action contre un journal qui a diffusé le nom et le prénom d'une personne décédée, suite à un accident de la route, sans le consentement des parents, ou de la famille ?

Si oui, sur quel fondement ?

Merci par avance.

Par **Camille**, le **22/03/2016** à **15:28**

Bonjour,

Journal français ?

Personne connue du grand public (au moins à l'échelon local) ?

A [s]**MA**[/s] connaissance, il n'existe aucun texte de loi qui obligerait un journaliste à anonymiser ses faits divers.

On le fait parce que c'est une question de bon sens. Donner le nom d'un illustre inconnu qui s'est tué en voiture n'est pas une information, donc inutile.

Maintenant, si c'est Pierre Tartempion, illustre (dans le coin) Président de l'association de pétanque de Trifouilly les Bruyères, c'est déjà une information intéressante.

Si quelqu'un trouve un texte qui dirait le contraire, ça m'intéresse.